

N°4 RD CD-05-09-2022

Comité Directeur LAURACO

Lundi 5 septembre – 19h00 – 23h00

Bureau et membres	P	E	A		Invités	P	E	A
Bernard DAHY	X				CDCO 01			
Évelyne CAMARROQUE	X				CDCO 03			
Jean Claude RAGACHE	X				CDCO 07			
Rémi BAUDOT	X				CDCO 26			
François GINTZBURGER	X				CDCO 38			
Pierrick MERINO	X				CDCO 42			
Lucas TOULIER ANCIAN	X				CDCO 43			
					CDCO 63			
					CDCO 69			
					CDCO 73			
					CDCO 74			

1- Initiative Nicolas Pinsard de monter un groupe régional O'VTT

Suite au mail de NP aux clubs et CDs, Bernard Dahy a demandé des explications par courriel, sans réponse, il a appelé NP qui a précisé que ce ne sera pas un entraînement groupe ligue mais il maintient la date pour un entraînement informel avec ceux qui veulent y participer.

La ligue décline toute responsabilité lors de cet entraînement.

2- Refus du jury fédéral pour dérogation en N2 pour 2023 pour Orien'Alp

Le Comité Directeur est très surpris de ne pas connaître les raisons de ce refus. Le CD est volontaire pour demander des explications, délégation est donnée à JCR.

3- Demandes de dérogations administratives

La ligue dispose de 5 places par format de course. Pierrick Merino a mis en place un formulaire de demande en ligne. Quelle priorité donne-t-on à telle ou telle demande ?

Le CD avisera au cas par cas, des critères de priorité ont été définis.

4- Invitation CDCO 26 pour le Championnats de France O'VTT les 24 et 25 septembre

Rémi Baudot représentera la ligue.

5- Salariés

Suite au changement de siège social de la Ligue, nous aurons un nouveau numéro SIRET et nous devons faire le transfert des dossiers URSAFF (établissement secondaire Eybens). Rémi Baudot s'en charge Prime Macron. Nous pouvons verser jusqu'à 6000€ mais de manière équitable à tous les salariés.

Décision : 1600€ à Laure Carra et David Barrenger

Une nouvelle apprentie a été embauchée début septembre pour 1 an : Chloé Dufлот.

6- Informations sur les conventions Ligue-CDCO

Signature avec le CDCO43, toujours rien avec le CDCO 07

Pour le CDCO26 une ouverture semble possible avec le département de la Drôme, les ELO seraient pilotés par la Ligue, les ESO par le CDCO 26.

7- Retours sur l'enquête O'bivwak 2022.

Document dense qui n'a encore pas été exploité entièrement, Bernard propose que l'enquête soit envoyée à tous les membres du CD.

8- Information sur la plaquette fédérale sur les équipements permanents

Cette plaquette reprendra le concept d'ELO (textes fournis par la Ligue et mise en page par graphiste de la Ligue). La ligue aura la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle plaquette fédérale

9- Salon des maires

La LAURACO va participer aux côtés de la fédération, la participation financière s'élève 2000€ plus hébergement du représentant de la ligue. Adopté à l'unanimité

10- Demande aide financière de Mathieu Perrin pour son stage (?) en Finlande

La ligue n'a pas vocation à sponsoriser les athlètes mais peut les accompagner dans leur recherche de partenariat

11- Financement des stages des athlètes haut niveau LAURACO

La politique de la ligue est d'aider tous les athlètes HN de la même façon, en fonction de leur catégorie, un groupe de travail sera mis en place pour traiter de ce sujet. Un mail sera envoyé pour trouver un représentant « athlète » et un représentant « parent » participer au « groupe de travail aide haut niveau »

12- CM et répercussions sur les prises de licences et la participation des non licenciés sur nos événements

Obligation par l'organisateur de présenter le Questionnaire de Santé pour les non licenciés et de cocher une case disant qu'il a répondu non à toutes les questions, pour les licenciés plus de CM mais avoir répondu NON au QS Suite à cette décision de la FFCO le comité directeur de la LAURACO remercie très officiellement le président de la fédération pour son intervention sur le sujet.

Nous conseillons aux organisateurs de faire une présentation des 10 règles d'or du code du sport, lors des manifestations

13- Point sur Obivwak 2023

Bonnes relations avec le CDCO 42 et réunion prochaine avec deux points importants la convention ELO et la convention O'Bivwak.

O'Bivwak 2023 aura lieu à Marles, une réunion avec 2 adjointes au maire s'est tenue, l'organisation a été validée en conseil municipal

Actuellement les organisateurs travaillent sur l'hébergement, une réunion téléphonique avec l'Office de Tourisme doit avoir lieu sur la mise en place O'Bivwak.

Le salarié du CDCO42 ne travaillera sur le raid que par mission définie par la ligue

C'est Eric Perrin qui tracera le raid. Les décisions sont prises par la direction du raid.

14- Points divers

Changement de tarif location minibus :

La ligue met le véhicule à disposition des CDCO et des clubs de la Ligue AURA de CO avec une contrepartie financière
Cette contrepartie comprend :

- Un cout fixe de 30€ (frais administratif),
- Auquel il faut ajouter un coût de 0.25€/km parcourus.

Le véhicule sera mis à disposition avec le plein de gasoil, il devra être restitué avec le plein complet.

Achat de 2 PC portables pour JC Ragache et E Camarroque : Adopté à l'unanimité

La convention d'objectif avec la Région ne sera signée avant le 15 octobre

La Ligue s'est dotée d'un nouveau logiciel de facturation

Rémi a trouvé un prestataire nous permettant d'avoir 3 cartes bleues gratuites, réparties de la façon suivante :

1 à Eybens pour JC Ragache et les salariés

1 pour B Dahy

1 pour le Groupe Ligue

Prochain CD : le 02 novembre à Lyon à 18h30